



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervoises
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 85 avril-mai
2010

Le mot du Maire

Et voilà, nous y sommes arrivés, en cette année 2010. Depuis de nombreuses années, dans de précédents édits, je vous indiquais le risque financier que faisait peser les politiques gouvernementales sur les finances des collectivités locales.

L'Etat n'exerce plus certaines missions, ne remplace pas les personnels qui partent à la retraite et transfère aux communes la responsabilité de ces missions.

A titre d'exemple, il faut savoir qu'en 2009 14 personnes et, en 2010, 17 personnes, sont parties ou partent à la retraite à la Préfecture de Carcassonne et ne sont pas remplacées.

Dès lors, l'Etat nous oblige, de fait, à assurer les services qu'il abandonne comme encore récemment la constitution des dossiers de demande de cartes grises.

Chaque année l'Etat nous rembourse la TVA sur les investissements. Cette année, il n'y a même plus le personnel pour nous payer cette somme à la sous-préfecture. Il a fallu qu'une employée soit formée dernièrement et, au dernier moment, elle a été missionnée sur d'autres dossiers. Et ce n'est pas moins de 290 000 € que l'Etat nous doit, en attendant, on paye des intérêts sur cette somme. Voilà la vérité sur les conséquences de la réduction du personnel dans les services de l'Etat. C'est facile de faire payer la note aux communes alors qu'elles n'arrivent déjà pas à boucler leurs budgets !

Et dire que l'on vous annonce de nouvelles suppressions d'emplois ! L'augmentation du désengagement de l'Etat va alourdir considérablement la situation. Car que devient un Pays, s'il ne peut pas fonctionner.

Que vont devenir les principes fondamentaux de notre République : Liberté – Egalité – Fraternité ?

Bien à vous,
Alain FABRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 24 mars 2010, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE approbation de l'exécution du budget 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL DES DÉPENSES :	853 828,00 €
Charges à caractère général :	221 042,00 €
Charges de personnel :	370 612,00 €
Charges de gestion courante :	87 000,00 €
Charges financières : (intérêts des emprunts) :	27 310,00 €
TOTAL DES RECETTES :	932 766,00 € - dont :
- Impôts et taxes locales :	570 589,€
- Dotation de l'État :	294 209,€
- Remboursement des contrats aidés :	27 480,€
- Autres :	40 488,€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

TOTAL DES DÉPENSES :	285 280,00 € - dont :
- Remboursement du capital des emprunts :	57 680,€
- Réfection de l'église (fn des travaux) :	35 848,€
- Élaboration du plan communal de sauvegarde : (dont 10 200 € de subventions) :	15 727,€
- Réfection et extension du réseau électrique :	40 500,€
- Camping des Prés : (entièrement couvert par les subventions) :	88 330,-
TOTAL DES RECETTES :	379 773,00 €
(dont subventions de l'État, de la région et du Conseil général : 229 026,00 €)	

◆ **Renforcement du réseau électrique du Faubourg** : Une subvention est demandée à ERDF pour le remplacement d'une partie du réseau de distribution basse tension du quartier du Faubourg. Les câbles actuels ne permettent plus d'acheminer les augmentations de puissance demandées par les abonnés. Ce projet de 22 000 € HT est subventionnable à 40% par ERDF.

◆ **Adhésion de la commune de Bize à une autre communauté :** La Communauté de communes du Canal du Midi en Sud Minervois dont Bize est membre devrait disparaître dans les trois ans à venir en raison de sa taille insuffisante. Le Conseil municipal a pris la décision de principe d'une adhésion, soit à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, soit à la Communauté de communes de la Région lézignanaise. La décision définitive sera prise après réception des différentes études en cours sur le sujet.

Dans sa séance du 12 avril 2010, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit, entre dépenses et recettes :

DÉPENSES PRÉVUES :	1 031 695,00 € - dont :
Charges à caractère général :	216 000,00 €
Charges de personnel :	426 000,00 €
Charges de gestion courante :	135 000,00 €
Charges financières : (remboursement des intérêts des emprunts) :	47 500,00 €
Reversement de taxes locales à la Communauté de communes :	84 500,00 €
Abondement budget eau et assainissement :	47 200,00 €
Charges exceptionnelles et imprévues :	109 000,00 €
RECETTES PRÉVUES :	1 031 695,00 € - dont :
- Impôts et taxes locales :	570 000,00 €
- Dotation de l'État :	292 000,00 €
- Excédent budget annexe :	67 000,00 €
- Atténuation charges de personnel : (remboursement de l'État pour les contrats aidés) :	52 400,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre comme suit, entre dépenses et recettes :

DÉPENSES PRÉVUES :	173 000,00 € - dont :
- Démolition remise Barthes :	10 000,00 €
- Fontfisque :	15 000,00 €
- Écoles :	14 700,00 €
- Travaux divers :	40 000,00 €
- Charges financières :	102 260,00 €
RECETTES PRÉVUES :	173 000,00 €

◆ **Vote des subventions aux associations :** 24 associations sont subventionnées pour un total de 22 300 €.

◆ **Augmentation des taux communaux des taxes locales :** Les taux des trois taxes sont augmentées de 2,9%. Ils sont désormais pour l'année 2010 de 24,01 pour la taxe d'habitation ; 36,45 pour la taxe sur le foncier bâti, 93,28 pour la taxe sur le foncier non bâti. La part de ces taxes revenant à la Commune n'avait pas été augmentée depuis le début des années 1990.

APPROBATION DE L'EXÉCUTION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL DES DÉPENSES :	668 599,00 €
Charges à caractère général :	196 360,00 € - dont :
- Achat d'eau au Syndicat intercommunal :	76 635,00 €
- Fournitures diverses :	45 000,00 €
- Entretien et réparations :	28 895,00 €
Charges de personnel :	145 921,00 €
Charges de gestion courante :	3000,00 €
Charges financières : (intérêts des emprunts) :	118 310,00 €
Dotation aux amortissements :	97 601,00 €
TOTAL DES RECETTES :	581 794,00 € - dont :
- Ventes d'eau, prestations, services, taxes et redevances :	315 560,00 €
- Opérations d'ordre entre sections :	238 436,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

TOTAL DES DÉPENSES :	710 388,00 € - dont :
- Réhabilitation réseau d'assainissement :	135 413,00 €
- Remboursement du capital des emprunts :	279 460,00 €
TOTAL DES RECETTES :	1 569 170,00 €
(dont excédent 2008 : 578 451,00 €)	

BUDGET PRÉVISIONNEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES PRÉVUES :	616 106,00 € - dont :
Charges à caractère général :	177 800,00 €
Charges de personnel :	130 050,00 €
Charges financières : (intérêts des emprunts) :	118 260,00 €
Opérations d'ordre :	96 585,00 €
Déficit 2009 reporté :	86 805,00 €
RECETTES PRÉVUES :	616 106,00 € - dont :
- Vente d'eau, prestations, services, taxes et redevances :	342 620,-
- Subvention du budget principal de la commune :	47 220,-
- Opération d'ordre entre sections :	189 271,-

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre comme suit, entre dépenses et recettes :

DÉPENSES PRÉVUES :	653 487,00 € - dont :
- Remboursement du capital des emprunts :	429 120,00 €
RECETTES PRÉVUES :	653 487,00 €

Le service distributeur de l'eau potable est la Régie Municipale des Eaux. Tél. : 04 68 46 07 07 • 24h sur 24h et 7 jours sur 7

COMMUNIQUÉ DU SERVICE DE LA RÉGIE DES EAUX DE BIZE

◆ La relève des compteurs se fera du 25 au 31 mai
Merci aux usagers absents de notifier leur relevé sur un mot fixé sur la porte.

◆ Toute intervention sur les égouts due à des rejets non conforme, sera facturée au fautif.

◆ Le stationnement devant les poteaux incendies est strictement interdit.